

DEUXIEME DOSE DE RAPPEL

La 2e dose de rappel : pour qui et quand ?

Les personnes éligibles à la 2^e dose de rappel sont :

- > Personnes immunodéprimées âgées de 12 ans et plus : dès 3 mois après la 1^{re} dose ;
- > Personnes âgées de 12 ans et plus en contact régulier ou vivant avec une personne vulnérable ou immunodéprimée : dès 6 mois après la 1^{re} dose de rappel ;
- > Femmes enceintes (dès le 1^{er} trimestre de grossesse) : dès 6 mois après la 1^{re} dose de rappel ;
- > Personnes de 18 à 59 ans inclus à risque de forme grave de Covid-19 : dès 6 mois après la 1^{re} dose ;
- > Personnes de 60 à 79 ans inclus : dès 6 mois après la 1^{re} dose ;
- > Personnes de 80 ans et plus ainsi que les résidents en EHPAD : dès 3 mois après la 1^{re} dose.

Depuis le 26 juillet 2022, sont éligibles au 2^e rappel :

- > les professionnels de santé, quel que soit leur âge ou leur état de santé ;
- > les salariés du secteur de la santé et du secteur médico-social ;
- > les aides à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables ;
- > les professionnels du transport sanitaire ;
- > les pompiers.

Ces professionnels peuvent recevoir ce 2^e rappel dès 6 mois après le 1^{er} rappel, s'ils le souhaitent. Il ne rentre pas dans le champ de l'obligation vaccinale.